

LES ASTUCES

Pour obtenir l'annexe
N° 2047 - SUISSE et l'imprimé
n°3916 :

en **DÉBUT** de votre déclaration,
écran « Sélection des rubriques de
la déclaration de revenus et
annexes », cliquez sur : «
Déclarations ANNEXES » : puis
cochez 2047

Pour remplir en ligne la
2047-SUISSE :

appelez la déclaration annexe
2047 : cochez à la fois "Traitements
et salaires" et la case « 2047-
SUISSE » en dessous (« SALAIRES
SUISSES »)

Pour bénéficier des
reports automatiques

Débuter la saisie par
les annexes
(déclarations n°2047-
SUISSE et n°2047)

LES ASTUCES

Pour obtenir automatiquement
l'attestation 2041-AS :

Remplir l'annexe 2047-SUISSE et
cochez le cas n°1

Pour le paiement :

Afin d'éviter un double
prélèvement, il est recommandé de
mettre en place un acompte dans
son espace personnel
(sur le site impots.gouv.fr)

LES AIDES EN LIGNE

impots.gouv.fr

[https://www.impots.gouv.fr/
particulier/ce-qui-est-impose-en-
france](https://www.impots.gouv.fr/particulier/ce-qui-est-impose-en-france)

[Haute-Savoie.gouv.fr](https://www.haute-savoie.gouv.fr)

[https://www.haute-
savoie.gouv.fr/Demarches-
administratives/Frontaliers-
franco-suisse/Impots](https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Frontaliers-franco-suisse/Impots)

Mission communication – Avril 2022



FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des
SALAIRES SUISSES :
Aide / Contacts /
Astuces



LES CONTACTS



impots.gouv.fr

Envoyer un message depuis votre espace sécurisé



Prendre un rendez-vous physique ou téléphonique depuis la rubrique contact

Contact et RDV



Numéro national unique
0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8H30 à 19H
et le samedi de 9H à 19H (hors jours fériés)
Numéro d'appel gratuit (service gratuit + prix d'appel)

FRONTALIERS DES 8 CANTONS

Les 8 cantons sous statut (attestation 2041-AS) :
Berne, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura.

Vous êtes salarié avec un employeur suisse travaillant dans l'un de ces 8 cantons et vous faites un retour quasi-quotidien
→ vous êtes donc considéré comme frontalier et devez déclarer vos revenus en France.

COMMENT DÉCLARER :

Remplir obligatoirement les déclarations
- n°2042 et les annexes : n° 2047 – Suisse et n°2047
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

Consignes spécifiques :
Sur la 2047 Suisse : cocher la case « CAS 1 »

AUTRES FRONTALIERS

Travaillant notamment à Genève, Fribourg, Zurich, etc

→ vous avez été imposé par la Suisse mais devez déclarer vos salaires en France (qui éliminera la double imposition).

COMMENT DÉCLARER:

Remplir obligatoirement deux déclarations
-n°2042 et les annexes : n° 2047 – Suisse
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

Consignes spécifiques :
Sur la 2047 Suisse : cocher la case « CAS 2 »